

CONDITIONS GENERALES

Conditions générales de location saisonnière

Préambule

Les présentes conditions de location se rapportent au lieu dit 'Domaine de la Fosse' sur la commune de Saint Vivien de Médoc. Les documents intitulés 'Présentation générale' et 'Descriptif du gîte loué' sont donnés à titre indicatif. Ils ont été réalisés de toute bonne foi, mais n'engagent en rien le bailleur.

Le locataire devra se faire confirmer par écrit tous points du descriptif qu'il jugerait à ce point important pour qu'il puisse remettre en cause son désir de louer dans l'hypothèse où ceux-ci ne devraient pas répondre à ses souhaits. Seul, un document écrit et signé par le bailleur 'pour acceptation' pourra engager sa responsabilité en cette matière.

Dans les présentes conditions générales de location, les termes 'nous' et 'le bailleur' désignent les propriétaires du Domaine de la Fosse et les termes 'vous', 'le client' et 'le locataire' désignent le preneur.

Dispositions générales

Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période de location initialement prévue sur le présent contrat, sauf accord du propriétaire.

Arrivée - Départ

Les locations se font en principe du samedi au samedi : après réception des clés d'accès, vous pourrez emménager dans votre gîte à partir de 15 heures le jour de votre arrivée.

En fin de séjour, nous demandons de quitter le logement impérativement avant 10 heures le jour du départ.

Si vous prévoyez d'arriver après 20 heures, merci de nous prévenir en appelant au 06 48 74 05 10. Dans la mesure du possible, nous vous attendrons ou nous nous mettrons d'accord pour vous laisser accéder au gîte après 22 heures.

Consommations

Tous nos gîtes sont loués forfaitairement et sont incluses dans le prix les consommations de gaz, eau et électricité.

Conditions de paiement

La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire **un acompte de 25%** du montant (par chèque barré ou par virement) **et un exemplaire du contrat signé** avant la date indiquée sur celui-ci. Un deuxième exemplaire est à conserver par le client.

Le solde du prix du séjour est à régler au plus tard **10 jours avant votre arrivée**.

Au cas où ces conditions ne seraient pas remplies, nous nous réservons le droit de disposer du bien.

Taxes

Depuis début 2017, une taxe de séjour est exigée par la commune de St Vivien de Médoc. 0,80€ par adulte et par nuitée. Nous vous proposons que nous la percevions lors du paiement du solde de la location.

Annulation de la réservation

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

- a) Annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.
- b) Si le client ne se manifeste pas dans les 24h qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde du séjour.
- c) Si le séjour est écourté, le prix du séjour reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Dépôt de garantie

Nous vous demandons de verser à votre arrivée une caution de 150 € (chèque ou espèces); cette somme, non productive d'intérêt et qui ne pourra en aucun cas être considérée comme le paiement d'une partie du loyer.

Ce chèque ou cette somme vous seront retournés dans les 15 jours qui suivent la fin de la location.

Cette caution pourra servir à rembourser les dégâts éventuels ou couvrir les frais de nettoyage supplémentaire si nous estimons que le gîte n'est pas propre et donc dans l'état dans lequel nous vous l'avons présenté.

Inventaire – Etat des lieux

Un inventaire est établi en commun et signé par le client et le propriétaire (ou son représentant) à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant les lieux.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée et au départ du client devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à charge du client pendant le séjour et avant son départ. Le montant des éventuels frais de ménage est établi sur la base de calcul mentionnée dans la fiche descriptive.

Durant votre séjour, nous vous demandons de prendre toutes responsabilités et précautions nécessaires pour éviter tout dégât ou dégradation : vous veillerez à l'entretien normal du bien loué en bon père de famille. Les dommages et charges de remise en état seront à charge du locataire et seront prioritairement retenus sur sa caution. Toute contestation ou remarque concernant le bien loué devra être signifié sur place dans les 24 h suivant le début de la location.

L'ensemble du matériel figurant à l'inventaire, devra être remis à la place qu'il occupait lors de l'entrée dans les lieux.

INTERDICTION DE FUMER DANS LES GÎTES
(Attention à l'extérieur : sécheresse)

Assurance

Le locataire est tenu d'assurer le local qui lui est confié ou loué. Il doit donc vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'**extension villégiature** (location de vacances). Dans l'hypothèse du contraire, il doit intervenir auprès de sa compagnie d'assurance et lui réclamer l'extension de la garantie ou bien souscrire un contrat particulier, au titre de clause « villégiature ». Une attestation d'assurances lui sera réclamée à l'entrée dans les locaux ou à défaut une déclaration sur l'honneur.

Piscine

L'entretien de la piscine ainsi que de la propriété en général est réalisé par nos soins : vous vous engagez à laisser libre accès à la piscine pour cet entretien que nous effectuons régulièrement tôt le matin et/ou en soirée. Nous vous demandons cependant de veiller à la propreté générale des plages des piscines et d'utiliser la poubelle prévue pour vos éventuels déchets. Dans le même ordre d'idées, nous vous demandons de respecter les chemins d'accès et les lieux communs (parkings, pelouses, plantations, espaces et bacs fleuris).

L'utilisation de la piscine, qui n'est en aucun cas surveillée par nos soins, se fait sous **votre entière responsabilité** : les parents doivent donc surveiller leurs enfants à tout moment. En aucun cas, nous ne pourrions être tenus responsables des accidents qui pourraient survenir.

Conformément à la loi française, notre piscine est équipée d'un système de sécurité agréé. Il est cependant à noter que rien ne remplace la vigilance des parents et que tout système technique quel qu'il soit n'est pas une garantie ni une certitude absolue.

Animaux

Pour des raisons d'hygiène, de sécurité et de quiétude de nos hôtes, l'accès de nos amis chiens, chats ou toute autre espèce d'animal n'est pas acceptée.

Linge & produits d'entretien

Tous nos gîtes sont fournis avec couettes et oreillers pour les lits ainsi que les protections (alaises).

IL EST IMPERATIF D'APPORTER DRAPS, HOUSES DE COUETTE ET TAIES D'OREILLER

De même, tout le matériel d'entretien de la maison est mis à disposition (aspirateur, serpillières, raclettes, brosses et seaux). Dans chaque gîte, vous trouverez à votre arrivée, un set de base (détergent sol, détergent sanitaire, éponges et lavettes, spray détergent multi usage, un nettoyeur vitres). **N'OUBLIEZ PAS VOS TORCHONS (ESSUIES DE VAISSELLE)**

Divers

Les locaux faisant l'objet de la présente location ne doivent, sous aucun prétexte, être occupés par un nombre de personnes supérieur à celui indiqué aux conditions particulières sauf accord préalable des propriétaires. Le cas échéant, le bailleur pourra réclamer un supplément de loyer.

Le locataire veillera à ne rien faire qui, de son fait ou du fait de sa famille ou de ses relations, puisse nuire à la tranquillité du voisinage ou des autres occupants. Dans un souci de respect des autres vacanciers, le calme est demandé à partir de 22h30 au plus tard.

L'installation de tentes ou le stationnement de caravanes sur le terrain de la propriété louée est interdit, sauf accord préalable du propriétaire.